

Compte-rendu réunion du Conseil municipal du 11 mai 2026

Absente excusée : Rémi DAMIENS (pouvoir à Jean-Claude SAUVIER)
Secrétaire de séance : Maryse FERMY
Delphine GUERIN assiste à la réunion.

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente : approuvé avec un Erratum.
L'adhésion au SIFA n'a pas été acceptée à l'unanimité (problème du montant par rapport à leur action). Trois personnes désiraient des informations supplémentaires.

L'adhésion à la SIFA sera prise pour une année. Nous réévaluerons selon les interventions.
AVERTISSEMENT : Tout animal errant sera envoyé au SIFA. Les propriétaires doivent veiller à contenir leurs animaux, (sous peine d'avoir à aller les chercher à Cahors) et de veiller aussi à leur identification possible (sinon l'animal risque d'être euthanasié ou mis à l'adoption...)

Renouvellement membres CCID

24 noms proposés, 12 seront retenus par les services des impôts.

Motion pour les écoles : 12 classes vont être supprimées dans le Lot (dont une à Lalbenque). Les Mairies concernées prennent une Motion pour le maintien de ces classes.
Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération règlement salle des fêtes

Plus de chèque de caution pour la réservation. La trésorerie fera un prélèvement. Il nous faut modifier le règlement intérieur.

Les tarifs ne seront plus variables entre été et hiver = 400€ pour les non-résidents (consommation du chauffage = celle de la climatisation).

La salle des fêtes reste gratuite pour l'ensemble des associations (même hors commune) mais avec limitation à une seule réunion (AG). Modalités financières : à la réservation mandat SEPA et RIB pour prélèvement caution (500€), celle-ci ne sera prélevée après la location qu'en cas de problème ou dégradation. Le paiement de la location de la salle des fêtes se fera désormais par prélèvement.
Adoptée à l'unanimité.

Désignation des délégués à la communauté de communes pour les 7 commissions

- Solidarité santé, enfance famille : FERMY, MARTINS
- Aménagement territorial : BARBONI, VIALETTE
- Tourisme : BINETTI, GUIRAL
- Développement durable : DAMIENS
- Culture et communication : GUIRAL, BARBONI
- Voirie et infrastructures : MARTINS, VIALETTE
- L'environnement (les ordures ménagères) : BOISSET, BINETTI.

Questions diverses.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne a été annulé par décision du tribunal administratif de Toulouse dans un jugement rendu le 30 avril 2026, avec une prise d'effet au 15 mai 2026.

Cette décision fait suite à plusieurs recours déposés contre ce document d'urbanisme qui encadre l'aménagement des 23 communes du territoire.

Malgré cette annulation, les élus communautaires ont annoncé leur volonté de faire appel afin de défendre le travail engagé depuis plusieurs années pour un montant de 250 000 €.

Dans cette attente de la décision de la cour administrative d'appel, les règles d'urbanisme applicables et les informations relatives aux zones constructibles restent consultables en ligne sur le site de la CCPLL : www.cc-Lalbenque-Limogne.fr/transitions/le-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/

Sortie église le 10/05/2026 : dégradation sur les voitures garées (présence de mousse, terre sur les pare-brise). Lettres de plusieurs personnes qui se sont garées sur l'espace enherbée de la place de Laburgade. Réponse du Maire, déplorant la réponse à un acte d'incivilité par un acte d'incivilité.

Lettre retrouvée dans la boîte aux lettres de la mairie d'Aujols : menace de mettre le feu au garage Rectif Motor 46 » par un obscur groupuscule écologiste. Une plainte a été posée à la gendarmerie de Lalbenque.

Levée de séance 23h35